École et numérique : le CESE présente 20 préconisations

Avis « L’école à l’ère du numérique »

PUBLIÉ LE 25/03/2021

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour son avis intitulé « *L’école à l’ère du numérique* », en présence du Ministre de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Alors que nous fêtons l’anniversaire du premier confinement, les outils numériques ont démontré leur potentiel pour assurer une forme de continuité pédagogique, dans un contexte exceptionnel comme celui de la pandémie et ses répercussions d’ampleur sur le quotidien des élèves, de leur famille, des enseignantes et des enseignants.

Indéniablement, la crise sanitaire a mis à jour l’ampleur des inégalités en matière d’accès au réseau Internet et d’équipements des élèves, des familles, des enseignantes et des enseignants, renforçant de fait les inégalités d’apprentissage. Cette crise a aussi montré la trop faible impulsion de l’Éducation nationale à déployer l’usage du numérique éducatif en particulier dans le cadre du fonctionnement quotidien de l’école. Elle a aussi révélé le déficit de formation, de culture et de compétences numériques de certaines enseignantes et enseignants tout comme l’appropriation disparate des outils et contenus numériques par certains élèves et leurs familles, bien souvent en lien avec leur appartenance sociale.

Le numérique a , depuis plusieurs années, impulsé des changements au sein du système éducatif dans des domaines aussi différents que la gestion administrative, la vie scolaire, l’orientation mais la pédagogie et les apprentissages restent à la traîne. Les outils numériques et leurs contenus modifient, de façon importante, à la fois le métier d’enseignante et d’enseignant, les apprentissages pour les élèves et les relations entre l’école et les familles. Toutefois, les résultats de la recherche soulignent des effets positifs mais modestes du numérique et interrogent son apport et ses limites en matière de pédagogie et en faveur des apprentissages scolaires ainsi que sur le développement des enfants.

C’est pourquoi le CESE a souhaité se saisir, à travers ce projet d’avis de la question du numérique éducatif afin de contribuer à la mise en œuvre d’une politique publique qui ne doit pas uniquement être abordée par ses aspects techniques. En effet, cette politique doit être, avant tout, au service des apprentissages et de la réussite de tous et toutes, aussi bien en situation de crise sanitaire par exemple qu’en période normale de scolarisation et s’inscrire dans une démarche respectant des objectifs de développement durable. Parmi les préconisations de cet avis :

Soutenir la recherche et l’évaluation dans le domaine du numérique éducatif

Le CESE préconise d’intensifier la recherche fondamentale et appliquée ainsi que l’évaluation dans les domaines des sciences de l’éducation et du numérique éducatif, en y intégrant la thématique de l’usage des écrans. Il s’agit de mieux déterminer, de la maternelle à l’enseignement supérieur, selon les domaines d’apprentissage et les disciplines, les conditions pédagogiques pertinentes de l’utilisation des outils et contenus numériques. On pourra également en mesurer les bénéfices sur les apprentissages notamment pour les enfants à besoins éducatifs particuliers.

Mettre en place une gouvernance partagée et soutenir la souveraineté numérique dans le domaine éducatif

Le CESE préconise que l’État et les collectivités territoriales engagent véritablement des politiques publiques de co-construction dans le domaine du numérique éducatif s’appuyant sur des orientations nationales, claires et ambitieuses, compatibles avec les objectifs de développement durable, en matière d’équipements et contenus numériques, d’usages du numérique éducatif, de formation et de pédagogie avec le numérique.

Renforcer la formation et l’accompagnement des enseignantes, enseignants et des familles

Le CESE préconise en fonction des besoins individuels et de ceux des équipes pédagogiques, de développer la formation continue des enseignantes et des enseignants aux spécificités pédagogiques et didactiques de l’enseignement avec le numérique pour qu’ils puissent faire évoluer de façon raisonnée leurs pratiques pédagogiques en présentiel mais aussi en distanciel.

Le CESE préconise de confier aux collectivités territoriales, en partenariat avec les associations de leur territoire, la formation et l'accompagnement des familles à l'utilisation des outils, contenus et usages numériques afin qu'elles puissent mieux les utiliser de façon autonome, durable et efficace et ainsi mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.

Promouvoir un véritable service public du numérique éducatif inclusif et durable

Le CESE préconise de privilégier l'utilisation de logiciels libres et l'équipement des écoles et des établissements scolaires et d'enseignement supérieur en matériel numérique recyclé ou reconditionné mais non obsolète et compatible avec les objectifs de développement durable, d'encourager leur mutualisation et la sobriété numérique dans leur utilisation.

Le CESE préconise que l'État et les collectivités territoriales garantissent à chaque école et établissement scolaire un socle d'équipements numériques (outils, maintenance, applications, réseaux et compétences) comprenant notamment un espace numérique de travail (ENT) analogue entre les différents types d'établissement. L'engagement de l'État, en financement et en ingénierie, doit être fort dans les collectivités qui ne disposent pas des moyens nécessaires.

Le CESE préconise de renforcer les moyens humains et financiers de la plateforme PIX, du Centre national d'éducation à distance (CNED) et de Canopé.

Cet avis est rapporté par Marie-Pierre GARIEL (Groupe UNAF) au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication. Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 25 mars à 11h.

L'avis a été adopté en plénière avec 122 voix pour, 2 voix contre et 20 abstentions

© - copyright CESE - Mai 2024